

Désignation de l'entreprise 394 ENERGY

Néant

Adresse de l'entreprise 75 Allée Wilhelm Roentgen CS 40935 34961 MONTPELLIER Cedex 2

								Exercice N clos le 30/06/2023		Exercice N-1	
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	immobilisations incorporelles		Fonds commercial*	010		012					
			Autres*	014		016					
	immobilisations corporelles*		028	2 851 729	030	354 191	2 497 538	2 675 026			
	immobilisations financières* (1)		040		042						
	Total I (5)		044	2 851 729	048	354 191	2 497 538	2 675 026			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements en cours de production*		050		052					
		Marchandises *		060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés	068	50 316	070	50 316	227 095				
		Autres* (3)	072	15 816	074	15 816	61 996				
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084	44 810	086	44 810	349 175				
	Charges constatées d'avance*		092	61 143	094	61 143	67 467				
	Total II		096	172 085	098	172 085	705 733				
	Total général (I + II)		110	3 023 814	112	354 191	2 669 623	3 380 759			
PASSIF								Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*							120	1 680	1 680	
	Écarts de réévaluation							124			
	Réserve légale							126			
	Réserves réglementées*							130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*					131		184 280	184 280		
	Report à nouveau							134	(78 455)	(36 443)	
	Résultat de l'exercice							136	(36 744)	(42 012)	
	Subventions d'investissement							137			
	Provisions réglementées							140			
	Total I							142	70 761	107 505	
Provisions pour risques et charges							Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées							156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*							166	22 972	182 884	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :					169	2 575 889	2 575 889	3 090 370		
	Produits constatés d'avance							174			
	Total III							176	2 598 862	3 273 254	
Total général (I + II + III)								180	2 669 623	3 380 759	
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195	350 877	
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182		
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs		199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184		

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD](#)

2 - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) IGFIP N° 2033-B 2023

Désignation de l'entreprise 394 ENERGY

Néant ☐

A – RÉSULTAT COMPTABLE						Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export		209		210		
	Production vendue	biens	et livraisons		215		214	269 531	210 933
		services*	intracommunautaires		217		218	(4 359)	5 391
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222		
	Production immobilisée*						224		
	Subventions d'exploitation reçues						226		
	Autres produits						230	1	
			Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	265 172	216 324
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234		
	Variation de stock (marchandises)*						236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*						240		
	Autres charges externes* :		dont crédit bail mobilier :		immobilier :		242	41 877	36 105
	Impôts, taxes et versements assis		dont taxe professionnelle CFE et CVAE*		243	8 960	244	8 960	2 723
	Rémunérations du personnel*						250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252		
	Dotations aux amortissements*						254	177 488	147 578
	Dotations aux provisions						256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			262	1	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
			Total des charges d'exploitation (II)				264	228 326	186 406
	1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	36 846	29 918
Produits financiers (III)						280			
Produits exceptionnels (IV)						290			
Charges financières (V)						294	73 590	71 780	
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347			300		150	
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348						
Impôts sur les bénéfices* (VII)						306			
2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	(36 744)	(42 012)	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2				312		314	36 744
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles*					322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)					324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997			
	Entreprise nouvelles (44.sexies)	986		ZFU - TE (44 octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992							
	ZFANG 44 quaterdecies	345		Investissements outre-mer	344		350		
	Créance due au report en arrière du déficit					346			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)					655			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)					643			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)					645			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)					647			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)					648			
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)					641			
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)					990			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)					649			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS AN*					Bénéfice col. 1, Déficit col. 2	352		354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)					356			
	Déficits antérieurs reportables : *		77 620	dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION I					Bénéfice col. 1, Déficit col. 2	370		372	36 744

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD](#)

3 - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS
PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C 2023

Désignation de l'entreprise :		394 ENERGY								Néant ☐	
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commerciaux	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	2 851 729	442		444		446	2 851 729		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	2 851 729	492		494		496	2 851 729		
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial			495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles			500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	176 703	532	177 488	534		536	354 191		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL			570	176 703	572	177 488	574		576	354 191	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou intégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1		2		3		4		5	
		6		7		8		9		10	
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	(1)	(2)	(3)	(4)	Court terme *	Long terme					
					(5)	19 % (6)	15 % ou 12,8 % (7)	0 % (8)			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)				579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599			

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD](#)

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant le calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise 394 ENERGY

Néant

Adresse de l'entreprise 75 Allée Wilhelm Roentgen CS 40935 34961 MONTPELLIER Cedex 2

								Exercice N clos le 30/06/2023		Exercice N-1	
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	immobilisations incorporelles		Fonds commercial*	010		012					
			Autres*	014		016					
	immobilisations corporelles*			028	2 851 729	030	354 191	2 497 538	2 675 026		
	immobilisations financières* (1)			040		042					
	Total I (5)			044	2 851 729	048	354 191	2 497 538	2 675 026		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements en cours de production*		050		052					
		Marchandises *		060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066					
	Créances (2)	Cients et comptes rattachés		068	50 316	070	50 316	227 095			
		Autres* (3)		072	15 816	074	15 816	61 996			
	Valeurs mobilières de placement			080		082					
	Disponibilités			084	44 810	086	44 810	349 175			
	Charges constatées d'avance*			092	61 143	094	61 143	67 467			
	Total II			096	172 085	098	172 085	705 733			
	Total général (I + II)			110	3 023 814	112	354 191	2 669 623	3 380 759		
PASSIF							Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*						120	1 680	1 680		
	Écarts de réévaluation						124				
	Réserve légale						126				
	Réserves réglementées*						130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*					131		184 280	184 280		
	Report à nouveau						134	(78 455)	(36 443)		
	Résultat de l'exercice						136	(36 744)	(42 012)		
	Subventions d'investissement						137				
	Provisions réglementées						140				
	Total I						142	70 761	107 505		
Provisions pour risques et charges						154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*						166	22 972	182 884		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :					169	2 575 889	3 090 370			
	Produits constatés d'avance						174				
	Total III						176	2 598 862	3 273 254		
	Total général (I + II + III)						180	2 669 623	3 380 759		
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195	350 877	
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182		
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs		199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184		

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD](#)

2 - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) IGFIP N° 2033-B 2023

Désignation de l'entreprise 394 ENERGY

Néant ☐

A – RÉSULTAT COMPTABLE										Exercice N		Exercice N-1			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export et livraisons intracommunautaires		209			210							
	Production vendue	biens			215			214	269 531	210 933					
		services*			217			218	(4 359)	5 391					
	Production stockée*		Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production				222								
	Production immobilisée*						224								
	Subventions d'exploitation reçues						226								
	Autres produits						230	1							
			Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	265 172			216 324				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)								234						
	Variation de stock (marchandises)*								236						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)								238						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*								240						
	Autres charges externes* :		dont crédit bail mobilier :				immobilier :				242	41 877	36 105		
	Impôts, taxes et versements assis		dont taxe professionnelle CFE et CVAE*		243		8 960				244	8 960	2 723		
	Rémunérations du personnel*								250						
	Charges sociales (cf. renvoi 380)								252						
	Dotations aux amortissements*								254	177 488			147 578		
	Dotations aux provisions								256						
	Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259				262	1					
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260										
			Total des charges d'exploitation (II)				264	228 326			186 406				
	1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270	36 846			29 918		
	Produits financiers (III)								280						
Produits exceptionnels (IV)								290							
Charges financières (V)								294	73 590			71 780			
Charges exceptionnelles		dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347				300			150				
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348											
Impôts sur les bénéfices* (VII)								306							
2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)								310	(36 744)			(42 012)			
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2						312			314	36 744			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*								316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles								318						
	Provisions non déductibles*								322						
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)								324						
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247				écarts de valeurs liquidatives sur OPC*		248		330				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option						(Part de loyers dispensés de réintégration)		249		251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport								998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport								999						
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997						
	Entreprise nouvelles (44.sexies)		986				ZFU - TE (44 octies A)		987		342				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981				JEI (44. sexies A)		989						
	ZRD (44. terdecies)		127				ZRR (44. quindécies)		138						
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		991				Zone de développement prioritaire (44 septdecies)		993						
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)		992												
	dont divers	ZFANG 44 quaterdecies		345				Investissements outre-mer		344		350			
		Créance due au report en arrière du déficit								346					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)								655					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)								643					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)								645					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)								647					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)								648					
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)								641					
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)								990					
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)								649					
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS AN*								Bénéfice col. 1, Déficit col. 2		352			354	36 744
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)								356					
Déficits antérieurs reportables : *		77 620		dont imputés sur le résultat :				360							
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION I								Bénéfice col. 1, Déficit col. 2		370			372	36 744	

3 - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS
PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C 2023

Désignation de l'entreprise :		394 ENERGY								Néant ☐	
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commerciaux	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	2 851 729	442		444		446	2 851 729		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	2 851 729	492		494		496	2 851 729		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	176 703	532	177 488	534		536	354 191		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570	176 703	572	177 488	574		576	354 191		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou intégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5						
	6	7	8	9	10						
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	(1)	(2)	(3)	(4)	Court terme *	Long terme					
(5)					19 % (6)	15 % ou 12,8 % (7)	0 % (8)				
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)				579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599			

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD](#)

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant le calcul de ces plus-values.

394 ENERGY
Société par Actions Simplifiée
au capital variable de minimum 1,000.00 € et maximum 450,000.00 €
Siège social : 75 allée Wilhelm Roentgen CS 40935
34961 Montpellier Cedex 2
529 666 208 RCS MONTPELLIER
(« la Société »)

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 12 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Et le douze décembre à 14 heures 05,

Les associés de la Société se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire au siège de la Société, sur convocation du Président, la société URBASOLAR, Société par Actions Simplifiée, au capital de 2,179,543.20 €, dont le siège social est situé 75 allée Wilhelm Roentgen CS 40935–34961 Montpellier Cedex 2, et immatriculée sous le numéro SIREN 492 381 157 à MONTPELLIER,

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents ou représentés. Arnaud GALINIER étant désigné Président de séance.

Les présents procès-verbal et feuille de présence sont signés sous forme électronique conformément aux dispositions des articles 1366, 1367 et 1375 du Code civil et aux dispositions du décret n°2017-1416 du 28 septembre 2017.

Le présent procès-verbal n'est valablement conclu entre chacun des associés que s'il est signé par toutes les associés présents ou représentés.

Chacun des associés conservera un exemplaire original du procès-verbal sur un support durable garantissant l'intégrité du procès-verbal.

Et en l'absence de la société AXIOME AUDIT, Commissaire aux Comptes régulièrement convoqué, et excusé.

Après que l'assemblée générale eut déclaré avoir pris connaissance ;

- 1) De l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos à cette date,
- 2) De la feuille de présence,
- 3) Du rapport général du commissaire aux comptes,
- 4) Du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées,
- 5) Du texte des projets de résolutions soumises au vote de l'assemblée générale,

Le Président a déclaré que l'inventaire, les comptes annuels, les rapports du commissaire aux comptes, et le texte du projet des résolutions proposées, ainsi que tous les documents et renseignements qui, en application des dispositions législatives ou réglementaires, doivent être tenus à la disposition des associés, au siège social, ou adressés à eux, l'ont été conformément à ces dispositions, à compter de la convocation à l'assemblée générale.

L'assemblée générale lui donnant acte de cette déclaration, a pris les décisions relatées ci-après relatives à l'ordre du jour suivant :

- *Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023,*
- *Rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022-2023*
- *Approbation des comptes annuels et opérations de l'exercice clos le 30 juin 2023,*
- *Affectation du résultat,*
- *Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,*
- *La constatation de la fin du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire, AXIOME AUDIT,*
- *La constatation de la fin du mandat de M Pierrick BELEN en tant que Commissaire aux comptes suppléant,*
- *Pouvoirs à conférer en vue des formalités.*

Le Président déclare la discussion ouverte pour fournir à ceux qui le désirent toute explication et précision nécessaire ainsi que pour répondre à toute observation qui lui serait présentée.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Commissaire aux comptes titulaire, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 30/06/2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans ce rapport.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve de l'exercice de ses fonctions au Président, pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée générale constate également que les comptes de l'exercice écoulé ne font apparaître aucune charge et dépense non déductible des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés (art 39-4 du C.G.I).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉSOLUTION

La Société a dégagé un déficit net comptable de -36,743.71 €, que l'assemblée générale décide d'affecter comme suit :

- Déficit de l'exercice -36,743.71 €
- 5 % du résultat à la Réserve Légale
dans la limite de 10% du capital social 0.00 €
- Le Solde, soit la somme de..... -36,743.71 €
en totalité au poste « Report à Nouveau »

Le poste « Report à Nouveau » se trouve ainsi porté à -115,198.82 €.

L'assemblée générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des années précédentes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉSOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, l'assemblée générale approuve des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la Société et ses associés ou son Président, savoir :

- **Avenant n°3 à l'Accord Intercréanciers du 19/12/2019** aux termes duquel URBASOLAR a pris des engagements complémentaires (conclu entre notamment HOLDING EQUINOXE, URBASOLAR, PREDURBA et 394 ENERGY, en date du 14 juin 2023)

Cette convention est approuvée par l'associé HORIZON PHOTOVOLTAIQUE 2, étant rappelé que conformément aux dispositions de l'article L225-40 aliéna 4 du Code de Commerce, les sociétés URBASOLAR et HOLDING EQUINOXE n'ont pas pris part au vote.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'assemblée générale constate la fin de mission de Monsieur Laurent PASTOU, représentant de la société AXIOM AUDIT (domicilié @7center – L'Altis Bât G - 521, rue Georges Méliès 34000 Montpellier), en tant que Commissaire aux comptes titulaire, et, décide, en application de l'article L823-3 du Code de Commerce, de ne pas procéder au renouvellement de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate la fin de mission de Monsieur Pierrick BELEN (né le 2 septembre 1978 à Montpellier (34000), domicilié Le Triade 3 – 215 Rue Samuel Morse – 34965 Montpellier Cedex 2), en tant que Commissaire aux comptes suppléant, et, décide, en

application de l'article L823-3 du Code de Commerce, de ne pas procéder au renouvellement de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RÉOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

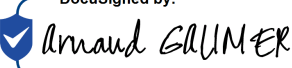
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président de séance et les associés présents ou représentés.

De convention expresse valant convention sur la preuve, tel qu'autorisée par l'article 1366 du Code civil, les Parties sont convenues de signer électroniquement le présent procès-verbal par le biais du service www.docusign.fr, chacune des Parties s'accordant pour reconnaître à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature du présent procès-verbal dans le certificat électronique fourni par le service www.docusign.fr. En tant que de besoin, les Parties reconnaissent que le présent procès-verbal, tel que signé électroniquement, constitue une preuve valable permettant d'apprécier les droits, obligations et responsabilités des Parties et le consentement de leurs signataires.

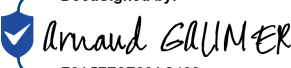
Le Président de séance

Arnaud GALINIER

DocuSigned by:

E3A57E2E80AC488...

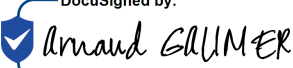
URBASOLAR

Représenté par Arnaud GALINIER

DocuSigned by:

E3A57E2E80AC488...

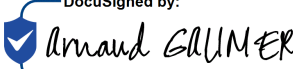
HOLDING EQUINOXE

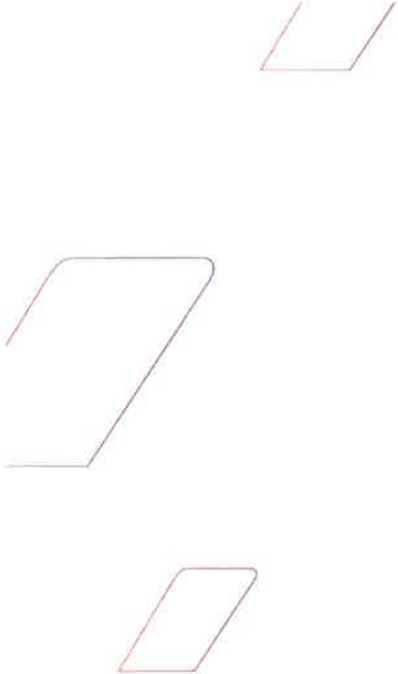
Représenté par Arnaud GALINIER

DocuSigned by:

E3A57E2E80AC488...

HORIZON PHOTOVOLTAIQUE 2

Représenté par Arnaud GALINIER

DocuSigned by:

E3A57E2E80AC488...



axiome

394 ENERGY

75 allé Wilhelm Roentgen
CS 40935
34061 MONTPELLIER CEDEX 2

COMMISSARIAT AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 30.06.2023

MONTPELLIER 34000

521, rue Georges Méliès - @7 Center - Immeuble l'@ltis - bât G

ALLES 30100

681 chemin du Mas de la Bedosse

PERPIGNAN 66050

51 rue Louis Deloumay - BP 106 40 - Cedex

Tél. : 04 67 15 89 35

axiomeaudit@axiomeassociates.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

394 ENERGY

SAS

au capital de 1 680 euros

529 666 208 R.C.S. MONTPELLIER

75 allée Wilhelm Roentgen

CS 40935

34061 MONTPELLIER CEDEX 2

Exercice de 14 mois clos le 30 juin 2023

MONTPELLIER 34000

521, rue Georges Méliès - @7 Center - Immeuble l'@itis - bât G

ALÈS 30100

681 chemin du Mas de la Bedasse

PERPIGNAN 66050

51 rue Louis Delaunay - BP 106 40 - Cedex

Tél. : 04 67 15 89 35

axiomeaudit@axiomeassociates.fr

394 ENERGY

75 allée Wilhelm Roentgen
CS 40935

34061 MONTPELLIER CEDEX 2

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**BILAN
COMPTE DE RESULTAT
ANNEXES**

MONTPELLIER 34000

521, rue Georges Méliès - @7 Center - Immeuble l'@ltis - bât G

ALÈS 30100

681 chemin du Mas de la Bedosse

PERPIGNAN 66050

51 rue Louis Delaunay - BP 106 40 - Cedex

Tél.: 04 67 15 89 35

oxiomeaudit@oxiomeassociates.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Société ENERGY 394

Exercice de 14 mois clos le 30 juin 2023

Aux associés,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **394 ENERGY** relatifs à l'exercice de 14 mois clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} mai 2022 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montpellier,
Le 12 octobre 2023

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laurent Pastou', is written over a faint, stylized geometric logo consisting of a triangle and intersecting lines.

Le commissaire aux comptes
AXIOME AUDIT
Laurent PASTOU

BILAN SIMPLIFIE

ACTIF	Brut	Amortissement	Net 2023	Net N-1
Immobilisations incorporelles				
Fond commercial				
Autres				
Total immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	2 851 729	354 191	2 497 538	2 675 026
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	2 851 729	354 191	2 497 538	2 675 026
Stocks				
Matières premières, approvis., en cours de prod.				
Marchandises				
Total des stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	50 316		50 316	227 095
Autres	15 816		15 816	61 996
Total des créances				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	44 810		44 810	349 175
ACTIF CIRCULANT dont Charges constatées d'avance	172 085		172 085	705 733
Charges constatées d'avance	61 143		61 143	67 467
TOTAL GENERAL	3 023 814	354 191	2 669 623	3 380 759

PASSIF	Net 2023	Net N-1
Capitaux propres		
Capital social ou individuel	1 680	1 680
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves réglementées		
Autres réserves	184 280	184 280
Report à nouveau	(78 455)	(36 443)
Résultat de l'exercice	(36 744)	(42 012)
Total situation nette	70 761	107 504
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	70 761	107 504
Provisions pour risques et charges		
Dettes		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	22 972	182 884
Autres dettes	2 575 889	3 090 370
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	2 598 862	3 273 254
TOTAL GENERAL	2 669 623	3 380 759

AXIOME AUDIT
Audit**Commissariat aux comptes**

@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G

521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER

Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr

SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE

RESULTAT COMPTABLE		Net 2023	Net N-1
Produits d'exploitation	Export		
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens		265 171	216 324
Production vendue de services			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits		1	
PRODUITS D'EXPLOITATION		265 172	216 324
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stock de matières premières et autres approvisionnements			
Autres charges externes	dont crédit-bail mobilier	41 877	36 105
	dont crédit-bail immobilier		
Impôts, taxes et versements assimilés	dont TP, CFE, CVAE	8 960	2 723
Rémunérations du personnel			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements		177 488	147 578
Dotations aux provisions			
Autres charges, dont prov. fiscales pour implantations à l'étranger		1	
Dont cotisations versées aux organisations syndicales et prof.			
CHARGES D'EXPLOITATION		228 326	186 406
RESULTAT D'EXPLOITATION		36 846	29 918
Produits et charges divers			
Produits financiers			
Produits exceptionnels			
Charges financières		73 590	71 780
Charges exceptionnelles			150
Impôts sur les bénéfices			
BENEFICE OU PERTE		(36 744)	(42 012)

	BENEFICE	DEFICIT
RESULTAT FISCAL		DEFICIT
Réintégrations	AXIOME AUDIT Audit Commissariat aux comptes @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z	
Rémunérations et avantages personnels non déductibles		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles		
Provisions non déductibles		
Impôts et taxes non déductibles		
Divers		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		
Déductions		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		
Déductions		
Dont divers		
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS		36 744
Déficit		
Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficit antérieurs reportables		
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS		36 744

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice clôturé au 30/06/2023 comprend la période du 01/05/2022 au 30/06/2023

Principes et conventions comptables :

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ✓ Importance relative,
- ✓ Continuité d'exploitation,
- ✓ Permanence des règles et méthodes d'un exercice à l'autre,
- ✓ Indépendance des exercices
- ✓ Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, frais accessoires directement attribuables inclus, après déduction des RRR et escomptes obtenus. Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes sont comptabilisés en charges.

Les intérêts intercalaires de l'emprunt ainsi que les intérêts de compte courant d'associé sont intégrés au coût de l'immobilisation jusqu'à la date de mise en service de la centrale, car ils sont directement rattachables à la construction de la centrale photovoltaïque. Le montant des frais financiers portés à l'actif s'élève à 30 991 €.

Les centrales photovoltaïques sont décomposées en deux composants. Le 1er composant concerne les modules amortis sur une durée de 20 ans et le 2ème composant concerne les onduleurs amortis sur une durée de 10 ans.

La centrale a été mise en service le 16 février 2021 et est inscrite à l'actif du bilan pour une valeur de 2 851 728,98 €. L'amortissement de la centrale démarre à la date du 16 février 2021, date à laquelle l'actif a commencé à produire les avantages économiques attendus.

AXIOME AUDIT
Audit

Commissariat aux comptes

@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G

521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER

Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr

SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

Immobilisations financières : participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Evènements significatifs de l'exercice :

En date du 24 février 2022, un conflit a éclaté entre la Russie et l'Ukraine, évènement dit « la crise ukrainienne ».

Les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023 n'ont pas été impactés par ce conflit, l'exploitation a eu lieu dans des conditions normales et l'activité n'a pas été impactée.

Nous ne relevons donc pas d'impact significatif sur la situation financière de la société ni sur la valeur de nos actifs.

L'exercice clos le 30 juin 2023 a une durée de 14 mois, couvrant la période du 1^{er} mai 2022 au 30 juin 2023. Pour rappel, l'exercice précédent avait une durée de 12 mois. Pour cette raison, la comparabilité des comptes n'est pas possible.

L'activité de la société consiste en la construction et l'exploitation de centrales solaires photovoltaïques.

La société exploite la centrale BERT ALBON, située ZAC PANDA 26140 ALBON.

Le chiffre d'affaires de la centrale pour l'exercice est de 265 171 €.

Un prêt intragroupe entre la HOLDING EQUINOXE et ses filiales, dont fait partie la société 394 ENERGY, a été signé le 19/12/2019 en présence de la société AUXIFIP, un avenant a été signé le 1er juillet 2021 modifiant le taux d'intérêt de la quote-part du Prêt Long Terme du Prêt Intragroupe, un Second avenant a été signé le 30 septembre 2021 autorisant la cession de 99 actions de la part de l'emprunteur au profit de la société PREDURBA.

Les autres dettes s'élèvent à 2 575 889 € dont 2 468 340 € concernent les comptes courants des Sociétés HOLDING EQUINOXE et URBASOLAR et 57 705 € concernent les intérêts courus sur ces comptes courants.

La SAS HOLDING EQUINOXE a cédé 150 actions à la SAS URBASOLAR lors de l'opération CASSIOPEE le 30/09/2021. La structure du capital est la suivante :

Associés	Capital (actions)	Capital (€)	%
HOLDING EQUINOXE	850	850	51%
HORIZON PHOTOVOLOTAIQUE 2	680	680	40%
URBASOLAR	150	150	9%

La société AXPO INTERNATIONAL SA consolide les comptes de la société selon la méthode de la mise en équivalence.

Evènements post clôture :

Les comptes ont été arrêtés le 10 août 2023.

A la date d'établissement des comptes, la poursuite du conflit et le contexte inflationniste qui perdure n'ont pas eu d'incidence significative pour la société.

Les évènements survenus récemment entre la Russie et l'Ukraine créent néanmoins un contexte géopolitique évolutif et incertain dans lequel il est difficile de mesurer les éventuels impacts futurs, directs ou indirects pour la société.

Compte tenu des incertitudes, liées notamment à la durée de ce conflit et au contexte inflationniste, les effets sur les prochains mois sont difficilement quantifiables à la date d'arrêt des comptes. »

Engagements hors bilan :

Une garantie bancaire (ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS), à hauteur de 78 300 € , a été émise, pour le compte de la société 394 ENERGY, au profit de la République Française ; l'objet étant l'installation photovoltaïque sur bâtiments. Cette garantie conclue le 08/11/2018 est limitée à 36 mois et prendra fin au plus tard le 03/11/2021.

L'installation ayant été mise en service en février 2021, l'attestation de mainlevée a été émise par la préfecture de la région AUVERGNE RHONE ALPES le 30 avril 2021, la garantie a donc pris fin.

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

IMMOBILISATIONS

Immobilisations	Montant début 2023	Augmentation	Diminution	Montant fin 2023
Immobilisations incorporelles				
Fond commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Total des immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillage industriels	2 851 729			2 851 729
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
Total des immobilisations corporelles	2 851 729			2 851 729
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	2 851 729			2 851 729

AMORTISSEMENTS

Amortissements	Montant début 2023	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2023
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillage industriels	176 703	177 488		354 191
Installations générales, aménagements divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
Total des immobilisations corporelles	176 703	177 488		354 191
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	176 703	177 488		354 191

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
 @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
 Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr
 SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

PROVISIONS

Nature des provisions	Montant début 2023	Augmentation	Diminution	Montant fin 2023
Provisions réglementées				
Amortissements dérogatoires				
<i>Dont majorations exceptionnelles de 30%</i>				
Autres provisions réglementées				
Total provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges				
TOTAL				

DEPRECIATIONS

Dépréciations	Montant début 2023	Dotations	Reprises	Montant fin 2023
Provisions pour dépréciation				
Sur immobilisations				
Sur stock et en-cours				
Sur clients et comptes rattachés				
TOTAL				
TOTAL GENERAL				

**AXIOME AUDIT
Audit**

Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

CHARGES A REPARTIR

Nature des charges	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Charges différées :				
Total charges différée				
Frais d'acquisition des immobilisations :				
Total frais d'acquisition des immobilisations				
Frais d'émission des emprunts :	28 186			28 186
Total frais d'émission d'emprunts	28 186			28 186
Charges à étaler :				
Total charges à étaler				
TOTAL	28 186			28 186

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
 @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
 Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr
 SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

PRODUITS A RECEVOIR

PRODUITS A RECEVOIR	2023	2022
Immobilisations financières		
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Total immobilisations financières		
Créances		
Créances clients et comptes rattachés	1 032	172 599
Autres créances		5 391
Total créances	1 032	177 990
Disponibilités et divers		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Total disponibilités et divers		
Autres		
Total autres		
TOTAL	1 032	177 990

AXIOME AUDIT
Audit**Commissariat aux comptes**

@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G

521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER

Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr

SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

CHARGES A PAYER

Nature des charges	2023	2022
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
Total dettes financières		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 510	9 111
Dettes fiscales et sociales	3 933	2 514
Total dettes d'exploitation	12 443	11 625
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	103 616	67 822
Total dettes diverses	103 616	67 822
Autres		
Total autres dettes		
TOTAL	116 060	79 447

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
 @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
 Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr
 SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	Exercice N-1
Créances de l'actif immobilisé				
Créances de l'actif circulant	66 132	66 132		289 091
Charges constatées d'avance	61 143	17 080	44 063	67 467
TOTAL DES CREANCES	127 275	83 212	44 063	356 558

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans	Exercice N-1
Emprunts et dettes assimilées					
Fournisseurs et comptes rattachés	22 972	22 972			182 884
Autres dettes	2 575 889	107 582		2 468 307	3 090 370
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES	2 598 862	130 555		2 468 307	3 273 254

AXIOME AUDIT
Audit**Commissariat aux comptes**

@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G

521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER

Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr

SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

ENGAGEMENTS FINANCIERS

NATURE DE L'ENGAGEMENT	Montant
Contrat(s) de crédit-bail	
Retraites et indemnités assimilées	
Sûretés reçues	
Sûretés données	
Effets de commerce escomptés non échus, cessions de créances Dailly, affacturage	
TOTAL DES ENGAGEMENTS FINANCIERS	

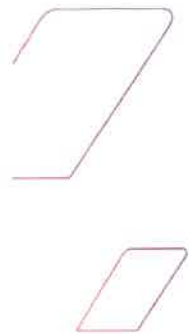
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	Nombre de titres			Total	Valeur nominale
	Clôture N-1	Créés pendant l'exercice N	Remboursés pendant l'exercice N		
Actions ordinaires	1 680			1 680	1
Actions amorties					
Actions à dividende prioritaire					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissements					
Total	1 680			1 680	1

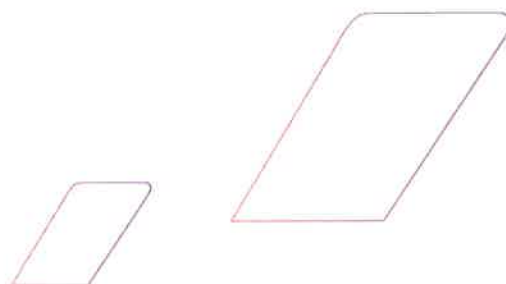
HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Catégories	Montants
Honoraires dans le cadre de la certification des comptes annuels	2 590
Autres honoraires	
TOTAL	2 590

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
 @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
 Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
 SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z



axiome



Just Happiness

AXIOME AUDIT

521, rue Georges Méliès - @7 Center - Immeuble l'@ltis - bât G - 34000 Montpellier
681 chemin du Mas de la Bedosse - 30100 Alès
51 rue Louis Delaunay - BP 106 40 - Cedex - 66050 Perpignan
Tél. : 04 67 15 89 35
axiomeaudit@axiomeassocies.fr

axiomeassocies.fr

Différence et Développement



DIFFERENCE

